

2017-2115
2017-07-07

SURE ET VITE PARTI
SOLUTION
POUR USAGES DIVERS, AINSI QUE POUR LA LESSIVE, LES PISCINES, LES
SYSTÈMES INDUSTRIELS DE RECIRCULATION À L'EAU/LES SYSTÈMES
INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ORNEMENTAUX D'EAU, ET LES TOURS DE
RÉFRIGÉRATION



AVERTISSEMENT CORROSIF

FORME UN GAZ DANGEREUX LORSQU'IL EST MÉLANGÉ À UN ACIDE
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 32162 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Chlore disponible, présent sous forme d'hypochlorite de sodium 10,3 %

Laboratoire Campeau & Bouchard Inc.
61 rue Des Menuisiers, local 106
Sainte Anne Des Plaines, Qc. J0N1H0

Telephone: 514-642-6669 / 438-496-6676

CONTENU NET : 20-1 100 L, vrac

MODE D'EMPLOI :

USAGES DIVERS : Élimine les taches et déodorise les cuvettes, les bains, les poubelles, les infirmeries, le linoléum, les boiseries, les tuiles, les éviers et les réfrigérateurs. Ajouter 15 mL de Sûre et vite parti par 1 L d'eau. Utiliser la même dilution pour l'eau de vaisselle ; ne pas utiliser sur l'argenterie et l'aluminium. Ne pas mélanger avec un nettoyeur de cuvette, un antirouille, de l'ammoniac ou des acides.

LESSIVE : Diluer 40–50 mL de Sûre et vite parti dans 1 litre d'eau et ajouter la dilution à l'eau de lessive avant d'ajouter les articles à laver. Sans danger pour le nylon, l'orlon, le térylène et toutes les couleurs solides. Ne pas utiliser sur la laine, la soie, le mohair, le Lycra, les couleurs non résistantes et le cuir.

PISCINES : Maintenir quotidiennement les teneurs aux valeurs appropriées; les teneurs sont déterminées à l'aide d'une trousse d'analyse.

Chlore libre disponible : 1,0–3,0 ppm

pH : 7,2–7,8

Alcalinité totale : 100–120 ppm Dureté (en

calcium) : 200–300 ppm

Surchlorer au départ l'eau de la piscine en ajoutant 1 L de Sûre et vite parti par 10 000 L d'eau de piscine. Pour obtenir de meilleurs résultats, procéder à la surchloration au crépuscule.

Chlorer quotidiennement pour garder la teneur en chlore résiduel aux valeurs voulues en ajoutant 250 mL de Sûre et vite parti par 10 000 L d'eau de piscine ou selon les besoins.

REMARQUE : Par temps chaud, après une pluie ou un usage intensif de la piscine, des doses plus fortes peuvent être nécessaires pour garder les teneurs en chlore résiduel aux valeurs appropriées.

Surchlorer toutes les semaines avec 1 L de Sûre et vite parti par 10 000 L d'eau de piscine si la température quotidienne moyenne est de 25 °C - 32 °C. Autrement, surchloration toutes les deux semaines.

Lorsque les algues sont visibles, surchloration en ajoutant 2 L de Sûre et vite parti par 10 000 L d'eau. Une infestation sévère d'algues peut requérir des doses allant jusqu'à 3 L par 10 000 L d'eau. Passer l'aspirateur dans la piscine pour enlever les algues mortes lorsque celles-ci se déposent.

Dans les pataugeoires, garder la teneur en chlore résiduel à 3–5 ppm en ajoutant quotidiennement 45 mL de Sûre et vite parti par 1 000 L d'eau de piscine, ou selon les besoins.

REMARQUE : Pour les piscines extérieures, on peut éviter la destruction du chlore résiduel par les rayons du soleil en ajoutant un stabilisant (acide cyanurique).

SYSTÈMES INDUSTRIELS DE RECIRCULATION À L'EAU/SYSTÈMES**INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ORNEMENTAUX D'EAU**

Ce produit est recommandé pour éliminer les bactéries, les algues et les champignons. Ajouter une quantité suffisante de produit pour maintenir un chlore résiduel libre de 0,6 à 1,0 ppm. Pour la chloration concentrée, la dose de produit recommandée est de 50 ppm, selon le volume total du système. Un chlore résiduel libre de 1 à 2 ppm sera ainsi établi, et ce, pour une période de 1 à 2 heures. Le traitement choc peut être effectué sur une base de 24 heures mais non moins de deux fois par semaine.

Ne pas utiliser dans un système ornemental d'eau dans lequel se trouvent des poissons.

TOURS DE RÉFROIDISSEMENT : Ajouter séparément au système. NE PAS mélanger à d'autres produits chimiques. Les systèmes très pollués doivent être nettoyés mécaniquement avant de commencer le traitement. Les doses initiales de 100 à 1 000 ppm de Sûre et vite parti pour le traitement choc sont recommandées. Répéter la dose initiale jusqu'à ce que 1,0 ppm de chlore résiduel libre soit établi pendant au moins 4 heures. Lorsque le contrôle est apparent, répéter les doses selon les besoins pour maintenir un chlore résiduel libre de 0,6 ppm dans le système.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé à un acide.

Ne pas mélanger à un autre produit chimique.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Nocif en cas d'ingestion.

Ne pas pénétrer les zones de traitement dans les 2 heures suivant le traitement en pulvérisation ou en brumisation.

Porter des lunettes à coques ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation du produit.

Garder le contenant fermé et le placer dans un endroit frais.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ENTREPOSER DEBOUT DANS UN ENDROIT FRAIS ET SOMBRE, LOIN DE LA CHALEUR ET DE LA LUMIÈRE SOLAIRE. LE PRODUIT NE CRAINT PAS LE GEL. RETOURNER LE CONTENANT VIDE AVEC LES MARCHANDISES, OU ÉLIMINER LE CONTENANT COMME SUIT :

ÉLIMINATION :

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.

Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

Rendre le contenant inutilisable.

Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service. +))